

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 14 février 2019**L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 février à 17h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
08 février 2019, s'est réuni en séance publique ordinaire
Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de
Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel
sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE,
Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BONNEILH André, BORIE Daniel, BORIVANT Danièle, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, , THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

CARNEGIE Cynthia, GARRIGUES Michel, LAGREZE Georges, LARIVIERE Jérôme, LIFANTE Dominique, PICCOLI Jacques, TALET Marie-Louise.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :Madame **BAYLE** Brigitte procuration à Madame **GARGOWITSCH** Sophie,
Monsieur **BIHOUEE** Yann procuration à Madame **BORIVANT** Danièle,
Monsieur **CARON** Jean-Charles procuration à Monsieur **VAYSSIERE** Didier,
Monsieur **COSTES** Jean-Louis procuration à Monsieur **MOULY** Jean-Pierre,
Madame **GIRAUD** Béatrice procuration à Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse,
Monsieur **MARSAND** Michel procuration à Monsieur **ARANDA** Francis,
Madame **GRIMAUD-DUBRUEL** Anne-Marie procuration à Monsieur **THELIOL** Jean-Jacques,
Madame **STARCK** Josiane procuration à Madame **BREL** Chantal,
Madame **VIDAL** Aline procuration à Monsieur **LORENZON** Jean-PierreSecrétaire de Séance :
Madame **GARGOWITSCH** Sophie**Conseillers en exercice : 51
Présents (titulaires et suppléants) : 35
Pouvoir(s) : 9
Votants : 44****N°2019A-01-FIN : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Monsieur Paul FAVAL, Vice-président, explique que conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T. et aux statuts de Fumel Vallée du Lot, un débat doit avoir lieu au sein de l'assemblée sur les orientations générales du budget primitif 2019 dans les deux mois précédant son vote définitif.

Il précise que le débat d'orientations budgétaires a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée que la loi de programmation des finances publiques (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires (DOB) et que ces obligations sont d'effet immédiat. L'article II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1°) – l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2°) – l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Monsieur le Vice-président propose ensuite à l'assemblée délibérante un rapport de présentation de la situation financière de la collectivité et des axes de travail qui vont guider l'élaboration du budget 2019.

Après avoir recueilli les différentes observations, Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de prendre acte des orientations budgétaires présentées dans le document annexé à la présente délibération.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) - Prend acte que le débat d'orientations budgétaires 2019 a bien eu lieu au vu des propositions présentées en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 14 février 2019



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 février 2019

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2019
